



GEL DES PENSIONS HAUSSE DE LA CSG ÇA SUFFIT!

C'est la solution « révolutionnaire » imaginée par Emmanuel Macron pour accorder un peu de pouvoir d'achat aux salariés : en retirer aux retraités. La manœuvre est habile. Il s'agit de neutraliser la protestation des retraités en les culpabilisant, en les accusant de ne pas être solidaires des actifs. Comme si les retraités n'aidaient pas déjà leurs enfants et petits enfants!

Les retraités vont payer à la place des patrons

Les salariés n'auront pas d'augmentation de salaires mais seront exonérés des cotisations maladie et chômage. L'État compensera ce manque à gagner pour la protection sociale en ponctionnant les retraites et les salaires par l'augmentation de la CSG.

Pour le Premier ministre « les retraités aisés auront une contribution supérieure mais la CSG n'augmentera pas pour les retraités qui touchent des petites pensions inférieures à 1 200 euros ». Donc selon lui on est un retraité aisé avec 1 198 € de retraite par mois soit 14373€/an pour une personne ou 22051€/an pour un couple ! En dessous de ces sommes le pourcentage de 3,8% reste inchangé pour des revenus supérieurs à 10996€/an pour une personne seule et 16868€/an pour un couple.

Dix millions de retraités subiront l'augmentation alors que les pensions sont gelées depuis 4 ans, que les retraites complémentaires le sont pendant 3 ans et que depuis 2013 une nouvelle contribution sociale de 0,3 %, la CASA, est prélevée sur les retraites pour financer la perte d'autonomie et la dépendance.

L'exonération de la taxe d'habitation. Des évolutions après la journée d'actions du 12 septembre...

Pour faire passer la mesure, le gouvernement avait fait valoir que les retraités bénéficieraient en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation. Le gouvernement commence par prendre en compte le fort mécontentement des retraité-e-s sur cette hausse. D'autres propositions à la fois sur le calendrier et sur les revenus annuels de référence commencent à se profiler. Une raison de plus pour agir.

HAUSSE DE LA CSG de 1,7% au 1^{er} janvier:

Un aperçu de la perte du pouvoir d'achat (Chacun pourra la calculer à partir de son montant brut de pension avec le nouveau taux de 8,3% pour celles et ceux qui déjà le prélèvement de 6,6%)

1 200 €/mois : - 21 € par mois

1 500 €/mois : - 26 € par mois

1 700 €/mois : - 29 € par mois

2 000 €/mois : - 34 € par mois

2 400 €/mois : - 41 € par mois

Le gouvernement a déjà entendu le mécontentement des retraité-e-s. Il annonce une revalorisation des pensions au 1^{er} octobre de 0,8% qui correspond à l'inflation des 12 derniers mois. Les retraites complémentaires restent sans évolution pour la quatrième année consécutive... Rappelons que la perte de notre pouvoir d'achat est à hauteur de 20% sur les 12 dernières années. Cela représente des centaines d'euros par mois... Osons faire les calculs sur cette période !

Ces mesures opposent les générations entre elles

En faisant dépendre l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés de la baisse de celui des retraités, la mesure culpabilise les uns et les autres. Et cela au nom de la solidarité intergénérationnelle ! Opposer les victimes entre elles est une méthode inspirée des pires stratégies managériales d'entreprise. Une façon de diriger l'État comme une entreprise qui peut générer de graves tensions entre salariés et actifs, jeunes et personnes âgées, enfants et parents. C'est la cohésion sociale, le bien vivre ensemble déjà duement mis à l'épreuve qui sont ainsi menacés.

Haro sur le pouvoir d'achat des retraité-e-s

Les retours de l'enquête auprès des retraité-e-s réalisée par les organisations de retraités indiquent que leur situation financière s'est dégradée ou tout juste à niveau pour vivre dignement.

Cette augmentation de la CSG s'ajoute à une liste déjà longue d'attaques. La CASA de 0.3%, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veufs et veuves, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions depuis 4 ans. Vient s'ajouter l'annonce de la réduction de l'APL de 5€/mois qui visera notamment les retraité-e-s locataires.

Prendre au plus grand nombre pour donner aux riches

Les grands bénéficiaires de cette réforme du Code du Travail seront ceux qui vont bénéficier d'une baisse de leur impôt sur la fortune ; Ceux détenteurs d'actions qui représentent 90% du patrimoine des plus riches. Les sociétés qui verront leur imposition abaissée à 28% sans que ce nouveau cadeau serve à augmenter les salaires ; sans compter les cadeaux aux rentiers qui profiteront d'un plafonnement à la baisse de l'imposition des revenus du capital, etc.

Loi travail... Après la journée du 21 septembre

Un fort pourcentage de la population approuve les manifestations contre cette loi. Toutes les organisations syndicales la conteste et qu'elle est déséquilibrée en faveur du patronat ! Du nouveau dans les cortèges, toutes les couleurs des organisations sont présentes malgré les positions nationales de FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC à ne pas appeler à manifester. La CGT s'adressera à l'ensemble des confédérations pour construire une nouvelle journée nationale d'actions dans les meilleurs délais.

Le 28 septembre, des organisations de retraité-e-s appellent à une journée d'action contre la hausse de la CSG et pour exiger le rattrapage des 20% de pertes de notre pouvoir d'achat depuis 12 ans.

Rassemblement devant la Préfecture de Côte d'Or à Dijon à 10h00 et à la Sous-Préfecture de MONTBARD à 16H00

J'ADHÈRE A LA CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom..... Prénom..... Date de naissance.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Tél.....

Courriel..... Dernière entreprise.....

Bulletin à renvoyer à l'USR-CGT-Bourse du Travail-17 rue du Transvaal-21000 DIJON